

COMMUNE DE CHIVRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2016

Etaient présents

BRENOT Thierry –MALUTA Denis –Olivier CHIRON - Stéphane DA SILVA – Gérard MAHET – GRANDPIERRE Julien - - Martine REVERDIAU – CHAPUIS Jean-Marc, Maire

Absentée excusée et représentée par Olivier CHIRON : Catherine DOPPELMANN

Absent excusé : Michel CAHUET

Absent : Damien BOHN

Secrétaire de séance : Martine REVERDIAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,(8 voix pour) approuve le compte administratif 2016, qui se présente comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2015

SECTION	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
DEPENSES	67 561,77	122 908,29	190 470,06	
RECETTES	100 576,01	132 350,41	232 926,42	
Déficit d'investissement reporté	18 957,24	0,00	18 957,24	
Excédent de fonctionnement reporté		62 634,19	62 634,19	
Excédent au 31/12/2015	14 057,00	72 076,31	86 133,31	Total
Reste à réaliser dépenses	119 934,21			
Reste à réaliser recettes	113 988,00			
Report au compte 1068	0,00			

Le compte de gestion de la Trésorière, conforme au compte administratif, est approuvé également

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : 72 076.31

Affectation en réserves au c/ 1068 : 0.00

Résultat reporté fonctionnement C/002 72 076.31

Résultat d'investissement reporté : 14 057.00

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal décide d'attribuer en 2016 les subventions suivantes :

Fondation du Patrimoine : 50 €

ADMR du canton de Seurre : 30 €

Association des Donneurs de Sang : 30 €

Club de l'Amitié et du 3^e Age : 60 €

Office Municipal des Sports Seurre : 60 €

IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux en 2016.

AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DE L'EGLISE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté après la démolition des plafonds en plâtre que les alimentations des hauts parleurs étaient vétustes et obsolètes. Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Lapierre d'un montant de 671.16 € HT pour la réfection et la mise aux normes des gaines d'alimentation des hauts parleurs. et autorise le Maire à l'avenant n° 1 au marché de travaux d'électricité correspondant.

ACHAT DE PANNEAUX : Sens obligatoire

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits au compte 2188 pour un montant de 170 € en section d'investissement avant le vote du budget pour permettre le paiement des panneaux obligatoires à installer rue du Château et chemin des Nées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Olivier Chiron, délégué à la Communauté de communes présente au conseil municipal le compte-rendu de la réunion concernant la fiscalité de la Communauté de communes.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

A la demande de Mme la Conseillère Départementale, il sera recensé les travaux à faire sur la voirie départementale par ordre de priorité.

POINT SUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Reste à réaliser les estrades et quelques travaux de finition.

Le Conseil Municipal participera à la réinstallation du mobilier et au nettoyage avec des bénévoles.

TRAVAUX DE VOIRIE

Lors de sa réunion du 20 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé des travaux de voirie 2016 et sollicité une subvention du Conseil Départemental pour ces travaux.

Plusieurs entreprises ont déposé une offre. Après renégociation des tarifs, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises les moins disantes :

Travaux de voirie rue de la Mairie

Entreprise COLAS EST pour un montant de 7 676.95 € HT

Travaux de voirie rue de la Prairie :

Entreprise COLAS EST pour un montant de 16 765.20 € HT

Création d'un chemin piétonnier rue de la Verderie et rue de la Chapelle St Léger :

Entreprise BJC de Bagnot pour un montant de 6 773.25 € HT

Montant total des travaux de voirie : **31 215.40 € HT et**